

- 
- PRÉSENTS :** Mme Ann MacDonald, présidente (*vidéoconférence*)  
Mme Louise Champoux-Paillé, vice-présidente (*vidéoconférence*)  
Mme Caroline Barbir, secrétaire (*vidéoconférence*)  
M. Nicolas Chevalier (*vidéoconférence*)
- INVITÉS :** Mme Annie Lemieux, membre du conseil d'administration, présidente du comité des ressources humaines (*vidéoconférence*)
- EXCUSÉE:** Dre Marie-Josée Hébert (*vidéoconférence*)
- RÉDACTION :** Mme Manon Houle, assistante administrative
- 

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juillet 2022
3. Huis clos
  - 3.1. Gouvernance et affaires corporatives  
██
  - 3.2. Ressources humaines
    - 3.2.1. Démission d'un cadre supérieur
  - 3.3. Recherche et enseignement
    - 3.3.1. Nominations de membres au sous-comité scientifique du CÉR
4. Varia
5. Levée de la séance

---

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Mme MacDonald souhaite la bienvenue aux membres. Le quorum étant atteint, Mme MacDonald déclare l'ouverture de la séance extraordinaire du comité exécutif du conseil d'administration à 8h00.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 juillet 2022

La présidente dépose l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juillet 2022 pour adoption et demande aux membres s'ils désirent apporter des changements à l'ordre du jour.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le comité exécutif du conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juillet 2022.

### 3. HUIS CLOS

#### 3.1 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

[REDACTED]

### 3.2 RESSOURCES HUMAINES

#### 3.2.1 DÉMISSION D'UN CADRE SUPÉRIEUR

*Documents déposés :*

[REDACTED]

CECA 22.11 DÉMISSION DE [REDACTED]

ATTENDU QUE lorsque des circonstances d'urgence empêchent la convocation du conseil en temps utile, en conformité avec le règlement de régie interne adopté par le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine, le comité exécutif du conseil d'administration a compétence pour prendre toute décision du ressort du conseil d'administration ou de l'un de ses comités, sauf les décisions que le conseil doit décider par règlement;

ATTENDU QUE *l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) prévoit que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs ;

ATTENDU QUE [REDACTED]

ATTENDU QUE [REDACTED]

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le comité exécutif du conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

ACCEPTÉ avec regret la démission de [REDACTED]

REMERCIÉ [REDACTED] pour sa contribution au CHU Sainte-Justine.

### 3.3 RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT

#### 3.3.1 NOMINATIONS DE MEMBRES AU SOUS-COMITÉ SCIENTIFIQUE DU CÉR

[REDACTED]

**CECA 22.12 NOMINATION DOCTEURE NADEZHDA ROUMELIOTIS AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (SOUS-COMITÉ SCIENTIFIQUE)**

**ATTENDU QUE** lorsque des circonstances d'urgence empêchent la convocation du conseil en temps utile, en conformité avec le règlement de régie interne adopté par le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine, le comité exécutif du conseil d'administration a compétence pour prendre toute décision du ressort du conseil d'administration ou de l'un de ses comités, sauf les décisions que le conseil doit décider par règlement;

**ATTENDU QU'**avant d'autoriser la réalisation d'une recherche avec des participants humains, l'établissement s'assure que celle-ci a fait l'objet d'un examen scientifique;

**ATTENDU QUE** l'examen scientifique doit être effectué par des pairs, conformément aux normes scientifiques pertinentes en vigueur dans la discipline concernée;

**ATTENDU QUE** l'établissement peut constituer un comité scientifique, permanent ou ad hoc, ou mandater le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) pour assumer cette responsabilité;

**ATTENDU QU'**au CHU Sainte-Justine, l'évaluation scientifique est parfois effectuée par le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) plénier, mais plus souvent par son sous-comité scientifique, étant donné le grand volume de recherche au CHU Sainte-Justine;

**ATTENDU QUE** Docteure Nadezhda Roumeliotis est pédiatre et chercheur au CHU Sainte-Justine;

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition dument présentée et appuyée, le comité exécutif du conseil d'administration du CHU Sainte-Justine:

**NOMME** unanimement Docteure Nadezhda Roumeliotis à titre de membre du comité d'éthique de la recherche (sous-comité scientifique) et ce, pour une période de deux ans.

**CECA 22.13 NOMINATION DOCTEURE CÉLINE THIBAUT AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (SOUS-COMITÉ SCIENTIFIQUE)**

**ATTENDU QUE** lorsque des circonstances d'urgence empêchent la convocation du conseil en temps utile, en conformité avec le règlement de régie interne adopté par le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine, le comité exécutif du conseil d'administration a compétence pour prendre toute décision du ressort du conseil d'administration ou de l'un de ses comités, sauf les décisions que le conseil doit décider par règlement;

**ATTENDU QU'**avant d'autoriser la réalisation d'une recherche avec des participants humains, l'établissement s'assure que celle-ci a fait l'objet d'un examen scientifique;

**ATTENDU QUE** l'examen scientifique doit être effectué par des pairs, conformément aux normes scientifiques pertinentes en vigueur dans la discipline concernée;

**ATTENDU QUE** l'établissement peut constituer un comité scientifique, permanent ou ad hoc, ou mandater le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) pour assumer cette responsabilité;

**ATTENDU QU'**au CHU Sainte-Justine, l'évaluation scientifique est parfois effectuée par le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) plénier, mais plus souvent par son sous-comité scientifique, étant donné le grand volume de recherche au CHU Sainte-Justine;

**ATTENDU QUE** Docteure Céline Thibault est pédiatre et chercheur au CHU Sainte-Justine;

**EN CONSÉQUENCE sur proposition dument présentée et appuyée**, le comité exécutif du conseil d'administration du CHU Sainte-Justine:

**NOMME** unanimement Docteure Céline Thibault à titre de membre du comité d'éthique de la recherche (sous-comité scientifique) et ce, pour une période de deux ans.

---

**CECA 22.14 NOMINATION DOCTEUR CHRISTOPHE SALOIS AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (SOUS-COMITÉ SCIENTIFIQUE)**

---

**ATTENDU QUE** lorsque des circonstances d'urgence empêchent la convocation du conseil en temps utile, en conformité avec le règlement de régie interne adopté par le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine, le comité exécutif du conseil d'administration a compétence pour prendre toute décision du ressort du conseil d'administration ou de l'un de ses comités, sauf les décisions que le conseil doit décider par règlement;

**ATTENDU QU'**avant d'autoriser la réalisation d'une recherche avec des participants humains, l'établissement s'assure que celle-ci a fait l'objet d'un examen scientifique;

**ATTENDU QUE** l'examen scientifique doit être effectué par des pairs, conformément aux normes scientifiques pertinentes en vigueur dans la discipline concernée;

**ATTENDU QUE** l'établissement peut constituer un comité scientifique, permanent ou ad hoc, ou mandater le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) pour assumer cette responsabilité;

**ATTENDU QU'**au CHU Sainte-Justine, l'évaluation scientifique est parfois effectuée par le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) plénier, mais plus souvent par son sous-comité scientifique, étant donné le grand volume de recherche au CHU Sainte-Justine;

**ATTENDU QUE** Docteur Christophe Salois est anesthésiologiste et chercheur au CHU Sainte-Justine;

**EN CONSÉQUENCE sur proposition dument présentée et appuyée**, le comité exécutif du conseil d'administration du CHU Sainte-Justine:

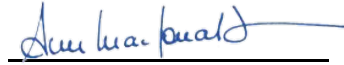
**NOMME** unanimement Docteur Christophe Salois à titre de membre du comité d'éthique de la recherche (sous-comité scientifique) et ce, pour une période de deux ans.

4. **VARIA** (*aucun sujet*)

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

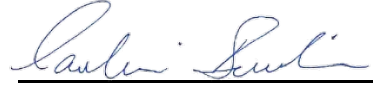
L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du comité exécutif du conseil d'administration déclare la séance levée à 8h15.

La présidente,



Ann MacDonald

La secrétaire et présidente-directrice générale,



Caroline Barbir